

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PULLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

| | |
|--------------------|--------------------------|
| BERNARD Joseph | à BEGUIN Jean-Claude |
| BOETE Cécile | à CLEC'H Vincent |
| CADUDAL Véronique | à RIOU Philippe |
| CHAPPE Fanny | à BOULANGER Servane |
| CHARLES Olivier | à INDERBITZIN Laure-Line |
| LE HOUEROU Annie | à GOUDALLIER Benoît |
| LOZAC'H Claude | à LE MEAUX Vincent |
| MOURET Patricia | à LE GOFF Yannick |
| PRIGENT Jean-Yvon | à ECHEVEST Yannick |
| RASLE-ROCHE Morgan | à BOUCHER Gaëlle |
| VAROQUIER Lydie | à LE GOFF Philippe |

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ;
1 représentant de la commune de Plouézec.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

| | |
|--------------|----|
| Présents | 65 |
| Procurations | 11 |
| Absents | 11 |

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 21 juin 2023

DEL2023-06-138

CULTURE : COMMERCIALISATION DE LA COLLECTION DES JEUX DE PISTES DE L'AGGLOMERATION

En juillet 2022, l'Agglomération a lancé une collection de jeux de piste sur le territoire, répondant à plusieurs objectifs de la politique Tourisme, culture et sport :

- La valorisation du patrimoine de l'agglomération auprès des habitants et des touristes : bâti, culturel, naturel, gastronomique...
- La proposition d'expériences originales sur le territoire : visiter les sites touristiques certes, mais aussi les sites plus méconnus, les détours qui valent le coup en périphérie des « best-sellers » touristiques
- Adopter un mode participatif avec les communes et les acteurs du territoire afin de les inclure à la démarche
- Valoriser les circuits déjà existants mais parfois peu connus : boucles piétonnes, cyclo, VTT, sections du GR...
- ... pour une (re)découverte ludique du territoire, intergénérationnelle, à plusieurs échelles, avec plusieurs modes de transport

La collection compte en tout 12 jeux répartis sur l'Agglomération, prioritairement sur des communes qui ne bénéficient pas de site touristique majeur, d'animations régulières ou d'équipement culturel ouvert à l'année.

Dans le but de faire découvrir les 12 volets de la collection à toutes les personnes intéressées, les jeux de piste ne seront vendus que par 12, la collection étant rassemblée dans un étui. Les jeux de piste ne seront pas vendus individuellement.

Il est rappelé la délibération DEL2022-05-085 établissant la vente de cette collection au prix de 3,00 € (le lot de 12 jeux de piste). La collection est disponible à la vente dans les bureaux de l'Office Intercommunal du Tourisme et dans les équipements de l'Agglomération disposant d'une régie, selon les modalités suivantes :

| Lieu de vente | Tarif de vente | Commission prélevée par le vendeur | Recettes récupérées par l'Agglo | Commentaires |
|-------------------------|----------------|------------------------------------|---------------------------------|---|
| Bureaux de l'OIT | 3,00 € | 0 % | 100 % | Signature d'une convention |
| Equipements de l'Agglo* | 3,00 € | 0 % | 100 % | Arrêtés de régie des équipements concernés modifiés, permettant la vente de produits créés par l'Agglo ne relevant pas de leur vente habituelle |

**La vente dans les équipements de l'Agglomération en contact fréquent avec les habitants du territoire comme les piscines permettra de communiquer sur l'action du service tourisme, renforcer les liens entre les différents équipements, toucher des usagers variés et complémentaires.*

Délibération

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Affiché le 13/07/2023

ID : 022-200067981-20230627-DEL2023_06_138-DE

Les communes qui le souhaitent peuvent acheter un stock de jeux de piste à l'Agglomération et le mettre à disposition de manière payante (3,00€) ou gratuite à leurs habitants. Cette prestation fait l'objet d'une facture établie par l'Agglomération.

Afin d'augmenter le rayonnement du projet, la disponibilité de la collection au plus grand nombre et in fine les recettes de l'Agglomération, il est proposé de solliciter le secteur économique.

La Trésorerie ne permettant pas le système de dépôt-vente, les commerçants doivent acheter un stock de jeux de piste. Afin de rendre la proposition attractive, en plus de les faire participer à un projet caractéristique des Nouvelles Dynamiques Territoriales, il est proposé de faire bénéficier les acteurs suivants d'une commission de 10% sur la vente du coffret à 3€ :

| | Recette commerçant | Recette Agglo | Prix public | |
|---|--------------------|---------------|-------------|--|
| CIBLE : TOURISTES | | | | |
| Sites touristiques disposant d'une boutique | 0.30 € | 2.70 € | 3.00 € | |
| Campings | | | | |
| CIBLE : HABITANTS | | | | |
| Commerces de proximité | 0.30 € | 2.70 € | | |
| Grandes surfaces | | | | |
| Comités d'entreprise | | | | |

Le service économie sera sollicité pour cibler en priorité les entreprises partenaires ou aidées par l'Agglomération.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité, décide :

- De valider le tarif et les modalités de la commercialisation de la collection des jeux de piste à compter du caractère exécutoire de la délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU